

CONVOCAION D'UN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

26 mars 2025 18h30

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A SAINT-SERIES, le 21 mars 2025

Le Maire, Yves PERSON

ORDRE DU JOUR



1. Désignation du secrétaire.
2. Validation du compte rendu conseil du 13 décembre 2024
3. Redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de Télécommunications.
4. Conventions d'occupation du domaine public, Foodtruck cuisine du Sud, et Pizza
5. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le remplacement temporaire de la secrétaire de Mairie
6. Mise à jour du tableau des effectifs.
7. Evolution des compétences de l'EPCI – Autorisation de signer les procès-verbaux de mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences « gestion des eaux pluviales urbaines ».
8. Permission de voirie avec redevance concernant le chemin de Saint-Christol et le chemin de Plombières.
9. Convention de mise à disposition d'une secrétaire du Siernem pour une durée d'un an.
10. Convention du CDG Hérault concernant Approbation des risques professionnels
11. CDG34 : Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)
12. Amortissement des AC d'investissement versées
13. Délibération demande de subvention sécurisation de l'école 2025
14. Demande d'autorisation de subvention pour la renaturation des espaces composant le groupement scolaire du village
15. Demande d'autorisation de devis et subventions pour la mise en sécurité de l'église.
16. Questions diverses

POUVOIR

Je soussigné (e)

donne pouvoir à (2)

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sériès convoqué pour le
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant, (4) auquel cette séance serait reportée pour une cause quelconque. (5)

Fait à Saint-Sériès, le

(1) à n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité

(2) Nom Prénom, adresse

(3) Cocher la mention inutile

(4) NB. Validité : trois mois de report au maximum

(5) Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer.